

PROCES - VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

Séance du lundi 5 novembre 2012
Présidence de M. Denis Richter, président

La séance est convoquée à 20h00.

Y compris le Président, 73 Conseillères et Conseillers répondent à l'appel.

Excusés: Mmes Nicole Dentan-Grange, Carol Gay, Catherine Rollandin
MM. Pascal Barone, Loïc Béguin, Laurent Favre, Jean-Daniel Gay, Bernard Hagin, Thierry Janz, Gérald Rohrbach, François Rousseil

Absent: M. Jean-Christophe Piccard

Le quorum étant atteint, **le Président** déclare la séance ouverte et implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

ORDRE DU JOUR MODIFIE

L'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité.

1. ASSERMENTATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER

Mme Camille Winterhalter, du groupe des verts, domicilié au Ch. de Fénix 114, qui remplace Mme Kristin Nilseng- Barben, démissionnaire, est assermentée.

2. ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 25 JUIN 2012

M. Philippe Mingard signale qu'il n'y a pas un résumé de ses propos suite à l'exposé de M. Marion. Il demande que son intervention soit rajoutée. « M. Mingard remercie M. Marion. Il parle en tant que Président du groupe de concertation du PALM, composé de 10 conseillers, qui se sont réunis à 9 reprises depuis une année et demie. Le groupe a mentionné dans son dernier rapport qu'il est très important que les groupes de concertation des différentes communes puissent se réunir avant que des décisions ne soient prises, pour pouvoir coordonner toutes ses études. Ils ont été contactés par une commission identique de Pully qui souhaitait les rencontrer, mais la Municipalité n'a pas acceptée cette rencontre ».

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le Président a reçu le 29 juin la lettre de démission de Mme Kristin Nilseng-Barben.

Le 5 juillet, il a participé aux promotions scolaires.

Le 6 juillet, il a été invité à l'apéritif offert au corps enseignant.

Le 30 août, le Conseil a envoyé un courrier annonçant l'annulation de la séance du mois d'octobre. Suite à ce courrier, Mme Nicole Dentan-Grange a répondu qu'elle trouvait inadmissible d'annuler une séance alors qu'il y a plein de projets à traiter dans la Commune. Elle suggère de faire une séance informelle avec procès-verbal pour donner des informations sur la vie communale et les avancements des projets.

Le Président a été invité le 13 septembre aux journées de la mobilité à Lutry organisées en partenariat avec les SI de Lausanne.

Le 21 septembre, il a participé à l'apéritif organisé par le SDEL au Comptoir Suisse.

Le 23 septembre a eu lieu le dépouillement des votations.

Le 6 octobre, il a assisté à la Revue quadriennale du SDIS.

Le 29 octobre, il a reçu une invitation pour tous les Conseillers communaux à l'inauguration du Lustriacum le 17 novembre dès 14 heures.

4. DEPOT DE MOTIONS ET DE POSTULATS

Mme Sylvie Moroszlay, dépose un postulat au nom du groupe des Verts, relatif à l'amélioration de la collecte des déchets en relation avec l'introduction de la taxe au sac.

M. Claude Weber dépose un postulat au nom de la majorité du groupe socialistes et indépendants de gauche, concernant la votation sur l'initiative « Sauvez Lavaux 3 ».

5. PREAVIS MUNICIPAL NO 1184/2012 ARRETE D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2013

M. Christophe Gessner, président libéral de la Commission des finances, précise quelques chiffres clés avant de donner lecture à son rapport.

| | |
|---|-----------------|
| Réserves estimées au 31.12.12 | CHF 43 millions |
| Liquidités | CHF 20 millions |
| Investissements 2013 | CHF 6 millions |
| Investissements 2014 | CHF 6 millions |
| Investissements 2015 | CHF 23 millions |
| Emprunts remboursés (6 derniers exercices) | CHF 15 millions |

La commission unanime propose au Conseil d'adopter la conclusion du préavis.

La Municipalité ne demande pas la parole.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Christiane Jost est très étonnée que la Commission des finances propose de rester au même taux d'imposition quand on va avoir de très grands investissements dans la Commune ces prochaines années.

Mme Alessandra Silauri demande ce que signifie de ne pas reconduire l'arrêté d'imposition pour deux ans.

M. André Kudelski estime que le fait de reconduire l'arrêté d'imposition tel quel est un acte de bon sens. Il y a deux réflexions à mener. D'une part à partir de 2014 il y aura des entrées liées à la taxe poubelles et d'autre part il faudrait revoir les droits de succession pour les personnes bénéficiant d'un impôt à forfait. On pourrait faire une démarche au niveau du Canton pour voir s'il n'existerait pas la possibilité d'étendre la fiscalité dans ces cas bien précis.

M. Denis Aguet signale que les investissements présentés dans le plan prévisionnel à la page 10 sont un peu courts par rapport aux investissements annoncés à la page 8.

M. Michel Monod pour répondre à M. Kudelski précise, concernant l'imposition des successions, que l'article 36 alinéa 2 de la loi sur les successions et donations prévoit dans le Canton de Vaud que les successions d'étrangers qui n'ont aucune activité sont réduites de moitié. Il s'agit d'une loi cantonale et n'est donc pas de la compétence du Conseil.

M. Christophe Gessner répond à Mme Silauri que l'on a voté un arrêté pour une année car il y a un certain nombre d'incertitudes par rapport aux années suivantes. L'introduction de la taxe sur les déchets, la péréquation et les investissements futurs pourraient avoir une incidence sur l'arrêté d'imposition. Il rappelle que les réserves sont de CHF 43 millions dont CHF 37 millions non affectées.

M. Jacques-André Conne appuie les propos de M. Gessner. Dans le cadre de la réflexion sur la gestion des déchets, la Municipalité devra proposer des incidences financières sur cet objet. La péréquation va être révisée et ceci aura aussi des incidences. Il répond à M. Aguet qu'effectivement tous les investissements ne figurent pas dans le plan prévisionnel.

M. Denis Aguet a entendu dire que le futur collège sera ouvert en 2016.

Mme Claire Glauser répond qu'il y aura probablement une période de transition. Il faudra installer des Portakabins pour accueillir les élèves à partir de 2016 en attendant la construction du collège.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Le Conseil accepte la conclusion du préavis (1 voix contre et 13 abstentions), à savoir :

Adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2013, soit la reconduction de l'arrêté inchangé, pour une durée d'un an.

6. ELECTION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DES FINANCES

Pour remplacer M. Denis Richter, M. Yorick Delaunay, au nom du groupe des Verts, propose la candidature de **M. Kilian Duggan**. Il est élu à l'unanimité (une abstention).

7. ELECTION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION CONSULTATIVE DES ROUTES

Pour remplacer M. Denis Richter, M. Pierre Bonjour, au nom du groupe des Verts, propose la candidature de **M. Yorick Delaunay**. Il est élu à l'unanimité.

8. ELECTION DU PRESIDENT DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES ROUTES

Pour remplacer M. Denis Richter, M. Pierre Bonjour, au nom du groupe des Verts, propose la candidature de **M. Yorick Delaunay**. Il est élu à l'unanimité.

9. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

N° 567/2012 *Nomination de la commission consultative de Lavaux*

N° 568/2012 *Hôtel-restaurant « Le Rivage »*

Mme Alessandra Silauri demande si la Municipalité a l'intention de présenter le rapport d'une commission de surveillance.

M. Jacques-André Conne répond que si la Commission de gestion le demande, elle le fera.

Information destinée aux Conseillers communaux

M. Philippe Mingard remercie la Municipalité de donner ces informations et l'encourage à poursuivre dans ce sens là.

M. Jacques-André Conne a le plaisir d'annoncer que la Municipalité a désigné le conseiller communal M. Yves Leumann comme nouveau chef des SI à partir de janvier 2013.

Préavis pour la séance du 8 décembre 2012

Préavis concernant le budget 2013 de la Bourse communale et des Services industriels

Préavis concernant les crédits supplémentaires au budget 2012

Addenda au PPA Port du vieux-Stand du 6.09.95

10. DISCUSSION SUR LES MOTIONS ET LES POSTULATS DEPOSES AU POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Sylvie Moroszlay développe le postulat relatif à l'amélioration de la collecte des déchets en relation avec l'introduction de la taxe au sac. Elle demande de nommer une commission consultative dont le but serait de discuter les propositions de la Municipalité dans ce domaine.

M. Jacques-André Conne informe que la Municipalité a mis sur pied un groupe de travail interne, composé de Mme Savoy et de MM. Pedretti, Leiser et Conne, qui va travailler sur deux volets. D'un côté la réglementation sur la gestion des déchets avec notamment le choix de la taxe forfaitaire, le choix des mesures d'accompagnement et la problématique de la répercussion financière sur le taux d'imposition. Le deuxième volet est l'amélioration de la collecte des déchets ménagers. La Municipalité préparera un préavis et la commission pourra l'étudier et faire éventuellement des amendements.

Le Président ouvre la discussion.

M. Denis Aguet trouve très intéressante la proposition de Mme Moroszlay. Il pense que faire deux ou trois séances élargies avec des gens de toutes les sensibilités serait une bonne solution.

Mme Alessandra Silauri pense qu'il s'agit d'un sujet sensible. Elle appuie l'instauration d'un groupe de travail.

M. Michel Monod propose d'être patient et de regarder ce que font les autres communes.

M. Pierre Bonjour prend note que l'on pourra, dans les mois qui viennent, faire des propositions directement à la Municipalité pour qu'elle enrichisse son réservoir d'idées.

M. Thierry Buche signale que le Conseil n'a pas le pouvoir de créer d'autres commissions que celles qui sont stipulées dans le règlement. Il propose de passer (article 76, 3^{ème} alinéa) par l'intermédiaire d'une commission transitoire pour la prise en considération ou pas de ce postulat.

M. Denis Aguet ne comprend pas la simplification proposée par M. Buche, il pense que c'est une perte de temps de procéder de cette façon.

M. Jacques-André Conne précise que c'est du pouvoir de la Municipalité de désigner une commission consultative et qu'elle ne souhaite pas le faire. Par contre, elle est ouverte aux propositions des conseillers et des citoyens.

M. Sébastien Rod résume qu'il y a la possibilité de choisir entre deux voies, soit on accepte la cogestion, soit on refuse et dans ce cas là on ne passe pas via une commission. C'est à Mme Moroszlay de décider comment elle veut faire.

M. Philippe Mingard suggère que Mme Moroszlay renonce au postulat et forme une commission qui fera des propositions à la Municipalité.

M. Sylvie Moroszlay transforme son postulat en **vœu**.

La discussion est close.

M. Claude Weber développe son postulat concernant la votation sur l'initiative « Sauvez Lavaux 3 ». Il propose à la Municipalité de s'engager, dans la limite de ses prérogatives, lors de la campagne à venir pour que l'initiative soit refusée par le souverain vaudois.

M. Christophe Gessner propose que l'on traite les deux interpellations, celle des groupes radical et libéral et celle de M. van Singer, qui traitent sur le même sujet que le postulat, en même temps que celui-ci.

M. Christian van Singer est d'accord avec cette proposition.

Le Président prend acte.

M. Christophe Gessner donne lecture de l'interpellation des groupes radical et libéral. Il recommande à la Municipalité de s'engager activement dans la campagne pour que l'initiative soit refusée.

M. Christian van Singer donne lecture de son interpellation. Il recommande à la Municipalité de s'engager activement dans la campagne pour que l'initiative soit acceptée.

Le Président ouvre la discussion.

M. Félix Paschoud estime qu'il n'y a aucune directive à donner ni au Conseil ni à la Municipalité. Il ne faut pas influencer les citoyens.

M. Pierre Bonjour considère que la grande majorité du Conseil n'a pas pris encore connaissance des textes et des arguments pour pouvoir se prononcer. Les groupes de pression tels que les communes sont totalement déplacés.

M. Dominique Roulet demande quelles seraient les zones ou les projets qui seraient impactés à Lutry.

M. Pierre-Alexandre Schlaeppli explique que les communes ont une certaine autonomie en matière de constructions en zone à bâtir et qu'elles peuvent planifier leur territoire. Lavaux est une parenthèse dans le système. La loi sur le plan de protection de Lavaux (LLavaux) est accompagnée d'un plan qui détermine le plan de zone. Dans cette loi, il y a un règlement sur la mesure des constructions possibles. La LLavaux a réexaminé la planification de ces zones. Dans la zone constructible du LLavaux, il y a une zone d'habitation 1, une zone d'habitation 2 et une zone d'utilité publique. Ces zones sont déjà largement construites et la LLavaux les autorise. Avec la troisième votation, on bloquerait la construction dans des zones déjà construites. La Municipalité est attachée à son autonomie en matière de planification, même si elle est faible dans le périmètre de Lavaux. Elle désire la maintenir.

M. Pierre Bonjour pense qu'il faudrait présenter d'abord un petit préavis avant de voter sur ce sujet.

M. Christian van Singer est d'accord que ce n'est ni le Conseil ni la Municipalité qui doivent dire aux citoyens ce qu'il faut voter. Chaque citoyen prendra sa décision après des débats, des présentations et des informations dans la presse. Il invite à voter sur les trois objets.

M. Sébastien Rod propose de maintenir l'interpellation des groupes radical et libéral ainsi que le postulat de M. Weber et de les voter.

M. Claude Weber propose de faire un vote d'entrée en matière, de savoir si le Conseil accepte de faire une proposition à la Municipalité. Il propose de réunir le postulat avec l'interpellation des radicaux et libéraux.

M. Christophe Gessner signale que l'interpellation se termine par une recommandation qui est laissée à l'appréciation de la Municipalité.

M. Pierre Bonjour propose de faire un vote d'entrée en matière qu'il suggère de refuser. Il n'exclut pas que cela soit possible lors d'une autre séance, si cette proposition est présentée avec plus de moyens de réflexion.

M. André Kudelski pense que le citoyen doit prendre ses propres responsabilités et se faire ses propres opinions.

M. Jean-Samuel Leuba signale qu'il y a deux questions qui se posent. Une question de procédure, car chaque objet doit faire l'objet d'un vote et une question de fond, car il ne faut pas dire aux citoyens ce qu'ils doivent voter. Il faut laisser à la Municipalité la possibilité d'exposer sa position.

M. Christian van Singer souhaite avoir, avant le vote, des explications sur comment la Commune serait concrètement touchée, quels projets d'utilité publique et quel plan d'affectation ne pourraient pas être réalisés.

Mme Alessandra Silauri répond à M. Leuba que la Municipalité a de toute façon le droit de s'exprimer. Elle sera libre d'investir dans une campagne comme elle l'entend. Mme Silauri propose de refuser les trois interventions.

M. Pierre-Alexandre Schlaeppli répond à M. van Singer que s'il y a le moratoire, pour les infrastructures publiques la problématique se posera pour le parking des jardins du Château ainsi que pour le parking souterrain du Châtelard. Le collège est dans un périmètre en bordure du périmètre de LLavaux, l'initiative ne simplifiera pas la construction du collège. Pour les infrastructures « privées-publiques », la Commune possède des terrains en bordure du périmètre de LLavaux, en face des terrains de tennis de la Croix. S'il y a le moratoire, ces terrains ne pourront pas être construits.

M. Claude Manoli partage l'avis de M. Paschoud. Ce n'est pas le genre de choses à voter dans ce Conseil. Il recommande à tous les membres de son groupe de voter contre les trois interventions.

M. Félix Paschoud estime que les trois interventions tendent à donner un message politique à la Municipalité pour qu'elle fasse une action politique dans cette votation. La réaction de M. Schlaeppli est juste. La Municipalité doit soutenir ses citoyens d'une manière objective avec les faits évoqués par M. Schlaeppli.

M. Christian van Singer espère que l'on refuse les trois interventions. Il rappelle à M. Schlaeppli que cette initiative prévoit que des constructions de parkings souterrains puissent être réalisées.

M. Michel Monod évoque le projet d'agrandissement de l'hôpital de Lavaux qui sera retardé de plusieurs années si l'initiative passe.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

On procède aux votations.

Le postulat de M. Weber est refusé (22 voix pour, 43 voix contre, 6 abstentions).

L'interpellation des groupes radical et libéral est refusée (27 voix pour, 37 voix contre, 5 abstentions).

L'interpellation de M. Christian van Singer est refusée à une grande majorité (5 abstentions).

11. INTERPELLATIONS ET QUESTIONS

M. Kilian Duggan invite les conseillers à l'inauguration du « Lustricum » dont il est le président, le samedi 17 novembre dès 14 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, **le Président** lève la séance à 21h57.

La prochaine séance est fixée au 8 décembre 2012 à 15h30

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La Secrétaire

D. Richter

P. Brentini